

Migrations et Gouvernance

Droits des migrants, politiques
migratoires

Hétérogénéité vs généralisation

- Figures et représentations de l'étranger : une construction juridique et sociale
- 3 exemples
 - le migrant réfugié
 - le migrant porteur de talents
 - le sans papier
- Politique de l'emploi et politique du séjour

Enjeux

- Objectifs du pacte de Marrakech : migrations sûres, ordonnées et régulières
- Vœux pieux ou mesures concrètes
- Difficultés des politiques nationales très différentes
- Droits des migrants au travail ou politique sécuritaire

Le migrant réfugié et politique de l'emploi

- DA, réfugié ou BPS un dispositif
- France doit accueillir sur 2 ans 30 700 DA, dont 15% de moins de 25 ans
- Enjeu de la langue et de connaissance de l'environnement économique
- Difficulté liés a des droits différents selon l'âge : risque précarité / hébergement et emploi
- Inscription de ces publics dans les dispositif de droit commun d'insertion, d'accès à l'emploi a la formation et au logement : E2C, Garantie jeunes, service civique, IAE ETP, EA
- Appel à projets en soutien aux acteurs institutionnels et associatifs
- Quid des déboutés

Le migrant porteur de talents

- Attractivité, accueil des talents et des compétences
- Chercheurs
- Profils de haute qualification
- Projets innovants (notamment numérique)
- Profil susceptible de participer au développement économique, du territoire et au rayonnement de la France (loi du 18 aout 2018)
- Avancées au prix de la subjectivité des critères

Le sans papier et la politique du travail

- L'impact réfugiés : pas d'invasion barbare
- Saint Bernard, RESF scolarisation des enfants de SP, collectif de SP 2008
- Dans une diversité de secteurs de services et bâtiment nettoyage restauration privée et collective, SAP...
- Déboutés, changement de statut, rupture de parcours,
- Une réalité ignorée des acteurs politiques

Un droit ambivalent

- Sans papier ou travailleur porteur de droits
- Travail non déclaré, précarité et main d'œuvre de réserve
- ex du temps partiel
- Régularisation par l'employeur et recourir sciemment
- Le travail sous alias : victime ou délinquant
- Circulaire Valls : faire émerger un peu
- Nécessité d'un travail multi acteurs : inspection du travail, préfecture, syndicats et associations, entreprises e donneur d'ordre
- Intervention dans les branches professionnelles
- Actions collectives et travailleurs isolés
- Soft Law pour faire avancer le droit